



Point d'information pour les étrangers

2021-03-03

À partir du 1 mars 2021 la fondation Fundacja Internationaler Bund Polska assume les tâches de l'opérateur du Centre multiculturel de Cracovie et du Point d'information pour les étrangers.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, la fondation coopéra avec : Anna et Karol Wilczyński – Laboratoire de l'aide (Laboratorium Pokoju), Centre de l'aide judiciaire Halina Nieć (Centrum Pomocy Prawnej im. Haliny Nieć), Karolina Czerska-Shaw, Anna Strama, Marta Pryczyńska, Paulina Pilipiuk et Malina Szczepańska.

Le centre est ouvert de lundi à jeudi, de 10h00 à 18h00, dans le bureau de la fondation, rue Wrocławska 37a/320, tandis que le Point d'information pour les étrangers est ouvert de mardi à vendredi, de 9h00 à 19h00, rue Karmelicka 46/51, et chaque dernier week-end du mois (samedi, dimanche) de 9h00 à 14h00.

En outre, le service de la permanence téléphonique du **Conseiller juridique** a lieu une fois par semaine, **jeudi, de 16h00 à 19h00,**

Le numéro de téléphone du Point d'information pour les étrangers n'a pas changé : **+48 887 201 598.**

Les consultations concernent les domaines suivants :

1. éducation ;
2. service de la santé ;
3. culture ;
4. marché de travail, enregistrement, emploi, prestations sociales réalisées en faveur des chômeurs et des personnes vulnérables en situations de crise ;
5. obtention du permis de conduire, numéro PESEL, enregistrement des naissances et des décès;
6. aide sociale, bénéfices des prestations familiales ;
7. handicap ;
8. aide aux victimes de la discrimination et de la violence ;
9. location d'appartements et prescriptions relatives à la location de locaux et d'appartements en Pologne ;
10. cours à titre gratuit et onéreux pour les étrangers, réalisés sur le territoire de Cracovie ;
11. d'autres problèmes de la vie.

Le Point offre les informations sur les thèmes suivants :

- procédures sur la légalisation du séjour, l'obtention de la Carte polonaise, la citoyenneté, permis de travail;
- organisations qui agissent à Cracovie en faveur des migrants et des minorités nationales et ethniques.

Parallèlement, nous rappelons que le service dédié aux étrangers en matière de la légalisation du séjour est réalisé par l'Office de la Voïvodie de Petite-Pologne :



**Magiczny
Kraków**

**Małopolski Urząd Wojewódzki w Krakowie
Wydział Spraw Cudzoziemców
Kraków, ul. Przy Rondzie 6
(espaces d'accueil des étrangers : rez-de chaussée - salle d'accueil n° 1, salle
d'accueil n° 2; I étage - chambres 105 et 106)**

Adresse de correspondance :

ul. Przy Rondzie 6
31-547 Kraków
fax 12 39 21 354
courriel : info.opt@muw.pl

En outre, l'Office de la Voïvodie de Petite-Pologne à Cracovie, dans le cadre du programme «La Petite-Pologne accueillante pour les étrangers – le soutien dans l'intégration et l'adaptation des ressortissants des pays tiers», réalisé par la Service de la politique sociale de cet office, le 22 octobre 2018 a ouvert les Points d'information et de consultation pour les ressortissants des pays tiers (Kraków, ul. Basztowa 22, Nowy Sącz, ul. Jagiellońska 52).

Les Points d'information et de consultation offrent l'aide et le soutien pour les ressortissants des pays tiers, entre autres dans les questions administratives et juridiques, telles que : légalisation de séjour, emploi légal, prestations sociales, avantages du personnel, ainsi qu'affaires administratives auxquelles les ressortissants des pays tiers font face dans leur vie en Pologne. Il est possible d'obtenir l'appui en langues : ukrainienne, russe, anglaise, polonaise.

Vu la modification temporaire de l'accueil présentiel l'Office de la Voïvodie de la Petite-Pologne à Cracovie, les employés des Points mentionnés sont à disposition par téléphone, au numéro de la ligne d'information et de consultation : tél. 12 426 90 01, 18 540 23 26 ainsi qu'à l'adresse électronique : fami@muw.pl